

AVIS AUX CERCLES 2022 / N°28

DH/EL

Bruxelles, le 14 septembre 2022

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. Calendrier 2022-2023 appel à candidatures (Cross Lancers longs)
- 1.2 Calendrier Hiver encodage des demandes d'organisation 22-23-prolongation
- 1.3 Subside « Pass-sport » nouvelle affiliation avec critères
- 1.4 Formation officiel de niveau 1 27/09/2022
- 1.5 Intercercles 2022 Cadets/Scolaires division IV modification classement
- 1.6 Saison 2022-2023 encodage des demandes de dossards
- 1.7 Saison 2022-2023 couleurs dossards
- 1.8 Saison 2022-2023 Fiche d'identité du cercle

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Calendrier 2022-2023 – appel à candidatures (Cross – Lancers longs)

Appel à candidatures est lancé pour

- le Championnat de Belgique de Cross Masters dimanche 12 mars 2023
- le Championnat LBFA de lancers longs hivernaux TC dimanche 19 mars 2023

Les cercles désireux d'organiser sont priés de rentrer leur candidature auprès de la LBFA pour le mercredi 3 octobre 2022 au plus tard sur l'adresse email info@lbfa.be

1.2 Calendrier Hiver – encodage des demandes d'organisation 22-23-prolongation

PROLONGATION exceptionnelle pour l'encodage des demandes d'organisation indoor et cross 2022-2023 via L'EXTRANET LBFA FEDINSIDE jusqu'au lundi 19/09/2022.

Important:

<u>Encoder les coordonnées de contact du directeur et secrétaire de réunion</u> (pour rappel, le directeur de réunion doit être en possession d'un diplôme d'officiel!)

1.3 Subside « Pass-sport » - nouvelle affiliation avec critères

La Fédération Wallonie-Bruxelles offre aux fédérations un subside pour le soutien et la relance du secteur sportif. Ce subside est offert sous forme de « Pass-Sport », le nombre de Pass-sport octroyés à notre fédération est de 252 maximum.

Le montant de 30 € par affilié sera remboursé au cercle qui respectera les critères suivants (maximum 10 nouvelles affiliations par cercle) :

- Nouvel affilié (ou athlète désaffilié durant l'année 2020 et qui se réaffilie) à partir du 1^{er} octobre
- Être membre d'une famille nombreuse
- Être dans les catégories cadet à junior (année de naissance 2004-2009)

Afin de pouvoir remplir les conditions, il faudra nous renseigner avec la nouvelle carte d'affiliation, le numéro de registre national et nous communiquer la preuve de famille nombreuse.

Clôture des demandes le 15/03/2023.

1.4 Formation officiel de niveau 1 – 27/09/2022

Vous voudrez bien noter la date de la prochaine formation pour officiel(le), le mardi 27/09/2022 à 18h30 à la Buvette du stade du Centre culturel et sportif, chaussée de l'Ourthe 74 à 6900 Marche-en-Famenne.

1.5 Intercercles 2022 Cadets/Scolaires division IV – modification classement

Faisant suite à la plainte du RIWA, le Comité Directeur a ratifié la décision de la CFO de modifier le classement de l'intercercles cadets et scolaires comme suit : RIWA en 2^e position - ULA en 3^e position.

1.6 Saison 2022-2023 – encodage des demandes de dossards

Les clubs peuvent dès à présent encoder leurs demandes de dossards pour la nouvelle saison – *Attention bien se positionner sur la saison* <u>2022-2023</u> !

Afin de pouvoir gérer l'envoi des listes « demandes de dossards » à l'imprimeur et envoyer les dossards le plus rapidement possible vers les clubs, nous vous demandons de bien vouloir effectuer le maximum de demandes **pour le 10 octobre 2022.**

1.7 Saison 2022-2023 – couleurs dossards

Catégories	Né(e)s en	Couleur	Num	Num
			Dames	Hommes
KANGOUROUS	2017,2016	CARTE		
BENJAMIN(E)S	2015,2014	ROUGE	1 - 900	1-1300
PUPILLES	2013,2012	NOIR	3201 - 4400	2601-3850
MINIMES	2011,2010	JAUNE	6701 - 7850	5901-7050
CADET(TE)S	2009,2008	BLEU	1 - 1050	1-850
SCOLAIRES	2007,2006	VERT	2501 - 3200	2151-2800
JUNIORS	2005,2004	VIOLET	1 - 400	1 - 400
SENIORS	2003 à 1988	BRUN	1001 - 1600	1201- 2300
	(2003, 2002, 2001 : Espoirs)			
MASTERS	1988 (à dater du 35 ^{ème}	ORANGE	2801 - 3600	3851-5200
	anniversaire) et avant			

1.8 Saison 2022-2023 - Fiche d'identité du cercle

Pour rappel, les cercles sont invités à remplir la fiche d'identité, et à la renvoyer au secrétariat de la LBFA pour le 31/10/2022 au plus tard (une amende de 2,50 € par jour de retard est appliquée).

Il nous semble utile de rappeler que les points repris dans les extraits du ROI ci-dessous sont impératifs. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir vous y conformer.

- « 5.3.1.1. Les cercles associés adressent chaque année à la L.B.F.A., une copie conforme du procèsverbal de leur assemblée générale statutaire et l'informe de leurs modifications statutaires intervenues. 5.3.1.2. Ils communiquent à la L.B.F.A., les modifications de composition de leur conseil d'administration telles qu'ils doivent les faire paraître au Moniteur belge, dans les 30 (trente) jours francs du changement intervenu, signées par 3 (trois) administrateurs dont le Président et le Secrétaire ou le correspondant officiel.
- 5.3.1.3. Les membres du conseil d'administration doivent être affiliés à la L.B.F.A.
- 5.3.2. CORRESPONDANCE OFFICIELLE
- 5.3.2.1. La L.B.F.A. et les Comités fédéraux s'adressent au correspondant officiel désigné par le conseil d'administration du cercle. Celui-ci en sera administrateur et de préférence son secrétaire. »